

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 janvier 2024

DCM N° 24-01-25-4

Objet : Affectation d'autorisations de programme.

Rapporteur: M. LUCAS,

Grâce aux efforts et actions que la municipalité a mis en place afin de restaurer la capacité d'autofinancement de la ville de Metz, elle est désormais en mesure de consolider et de renforcer ses investissements notamment en matière de rénovation du patrimoine municipal et en faveur de la transition écologique.

Dans le cadre du Budget Primitif 2024, les engagements relatifs aux priorités municipales ont ainsi été définis pour les 3 prochaines années du mandat et l'ouverture de nouvelles autorisations de programme décidée en conséquence.

Sur le plan strict de la gestion patrimoniale, le bâti scolaire (plus de 100 000 m²) et les équipements sportifs (près de 100 000 m², bâti ou non bâti), tout particulièrement, de par leur surface, nécessitent cette capacité de planification et de gestion pluriannuelle des engagements.

De moindre ampleur, et présentant sur le plan technique des contraintes différentes, il n'a pas été jugé opportun à ce stade de mettre en place la même structure globalisée par thématique sur le patrimoine dévolu à la Petite Enfance, à la culture, aux cultes, ni pour celui qui abrite les centres sociaux ou centres socio-culturels.

Dans le cadre du référentiel M57 mis en place depuis le 1^{er} janvier 2023, il convient de procéder aux affectations d'Autorisations de Programme, permettant ainsi de donner une meilleure visibilité des programmes d'investissement mis en œuvre et de renforcer en conséquence la transparence de l'action municipale.

Un règlement budgétaire et financier précisant notamment les modalités de gestion des Autorisations de Programme sera élaboré et soumis ultérieurement à l'approbation du Conseil Municipal par délibération spécifique.

En conséquence, il est proposé de soumettre à la délibération du Conseil Municipal les affectations d'Autorisations de Programme suivantes :

I. Rénovation du patrimoine bâti scolaire : programme 2024

Une autorisation de Programme (AP 24077) de 6 M€ a été ouverte dans le cadre du Budget Primitif 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de rénovation du patrimoine bâti scolaire.

Pour l'année 2024, le programme de rénovation du patrimoine bâti scolaire est proposé à hauteur de 2,5 M€.

Dans le souci du bien-être des élèves et de toute la communauté éducative, ont été privilégiés des travaux pour des sanitaires rénovés et confortables ainsi que les travaux essentiels d'intégrité du bâti, à savoir la rénovation du clos-couvert, en conjugaison avec un souci de performance énergétique accrue.

L'élaboration du programme pluriannuel fixant les propositions d'investissements dans les écoles se poursuit et fera l'objet de présentations ultérieures au Conseil Municipal pour de nouvelles affectations.

Pour 2024, les axes du programme sont les suivants :

1. Rénovation des sanitaires des écoles

La rénovation de trois blocs sanitaires parmi les plus dégradés a été programmé en 2024 pour un montant estimé à 500 000 €. Il s'agit de :

- La rénovation des sanitaires de l'école maternelle de la Seille,
- La rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Camille Hilaire,
- La rénovation des sanitaires de l'école maternelle Jean Morette.

Ces travaux nécessitent des études préalables parfois complexes car les réseaux enterrés sont souvent à reprendre ; les études en question seront pour large partie externalisées. En 2024 seront donc également anticipées autant que possible les études des années suivantes.

2. Rénovation de l'enveloppe des bâtiments : toitures et menuiseries extérieures

La rénovation des enveloppes des bâtiments revêt un caractère prioritaire afin d'assurer une bonne étanchéité du bâti, une meilleure efficacité énergétique et de supprimer les difficultés liées à des châssis vieillissants, difficilement manipulables, et dont l'usage parfois en fermeture, parfois en ouverture, peut être très insatisfaisant pour les usagers du bâtiment en termes de confort élémentaire.

En 2024, des travaux sont programmés à hauteur d'un montant prévisionnel de 1360 000 € sur les opérations suivantes :

- Rénovation de la dernière tranche de menuiseries de l'école élémentaire Notre-Dame,
- Rénovation de la dernière tranche de menuiseries de l'école maternelle Jean Morette,
- Rénovation de la toiture de l'école élémentaire Emilie du Chatelet,
- Rénovation de la toiture de l'école maternelle les Joyeux Pinsons,
- Rénovation de la toiture du gymnase intégré à l'école Pilâtre de Rozier.
- 1ères tranches des menuiseries extérieures des écoles élémentaires Auguste Prost et Erckmann Chatrian.

3. Amélioration énergétique des bâtiments

- La rénovation des façades est aujourd'hui accompagnée dans la majorité des cas de l'installation d'une isolation thermique par l'extérieur lorsqu'elle est préconisée par une étude thermique. C'est le cas en 2024 pour les opérations suivantes qui sont évaluées à 640 000 € et qui vont contribuer à améliorer énergétiquement nos écoles :

- Rénovation des façades avec isolation thermique par l'extérieur de l'école élémentaire Château Aumiot,
- Rénovation des façades avec isolation thermique par l'extérieur de l'école élémentaire des Pépinières,
- Rénovation des façades avec isolation thermique par l'extérieur de l'école maternelle de la Moineaudière.

II. Rénovation des restaurants scolaires et de la cuisine centrale

Une autorisation de Programme (AP 24071) de 1,350 M€ a été ouverte dans le cadre du Budget Primitif 2024 en faveur d'un programme 2024-2026 de rénovation des restaurants scolaires et de la cuisine centrale.

Le programme 2024 proposé à hauteur de 700 k€ concerne :

- La rénovation, l'extension et la mise aux normes de la cuisine centrale,
- La dernière tranche de travaux au restaurant scolaire de Magny,
- Le réseau Eaux Usées du restaurant scolaire du Sablon (rue St Bernard),
- Des mises aux normes sur plusieurs restaurants scolaires (faïences, réseaux, modifications de selfs...),
- de même, des études seront engagées pour des améliorations sur le restaurant scolaire de Queuleu, et des travaux pour ceux de la Grange-aux-Bois et de Plantières.

III. Végétalisation des cours d'école : programme 2024

Une autorisation de Programme (AP 24070) de 6,8 M€ a été ouverte dans le cadre du Budget Primitif 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'école.

Le programme 2024 est proposé à hauteur de 800 000 € et concerne les écoles Auguste Prost, Jean Moulin et Notre-Dame, ainsi que le lancement des études sur une vingtaine d'écoles supplémentaires pour des travaux à opérer en 2025, 2026 et 2027.

IV. Végétalisation : programme 2024

Une autorisation de Programme (AP24073) de 4,75M€ a été ouverte dans le cadre du Budget Primitif 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de végétalisation, de désimperméabilisation, de reboisement et d'accompagnement des actions de végétalisation.

Pour l'année 2024, le programme est proposé à hauteur de 1 750 000 € et concerne notamment les projets suivants :

- Développement des plantations d'arbres et arbustes (pour rappel, objectif de planter 3000 arbres par an).
La définition de ces plantations (nombre, essences, répartition, localisation...) sera affinée dans le courant de cet été, pour des travaux à réaliser au cours de l'automne-hiver 2024-2025, mais la poursuite des plantations est d'ores et déjà prévue au niveau de la Forêt des Ponts ;
- Travaux de réaménagement complet de la placette rue de la Chèvre et de la cour de l'école Notre Dame (désimperméabilisation, végétalisation, création d'un nouveau

- petit jardin),
- Réaménagement, désimperméabilisation et végétalisation de la Place du Bon Temps à la Grange-aux-Bois,
- Végétalisation de la Rue Taison et divers travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de trottoirs et placettes du centre-ville...
- Réorganisation de cheminements au plan d'eau afin d'accompagner le développement de la zone de baignade,

V. Equipements de plein air et de proximité dans les quartiers : programme 2024

Une autorisation de Programme (AP 24075) de 2,63 M€ a été ouverte dans le cadre du Budget Primitif 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de création et réaménagement des équipements de plein air et de proximité dans les quartiers.

Pour l'année 2024, le programme est proposé à hauteur de 630 000 € et concerne notamment les projets suivants :

- Réaménagement complet du square des Marronniers et de son aire de jeux, à Vallières.

Cette opération est consécutive à la rétrocession de cet espace vert à la Ville de Metz par VIVEST.

- Création de nouvelles aires de jeux rue du Bourdon à Magny, square du 14 août 1870 à Bellecroix, et belvédère d'Alep sur l'île du Sauley,
- Lancement des études pour la création de deux terrains de futsal, Chemin de la Moselle à la Patrotte, et Allée de Saint-Urbice à Bellecroix,
- Rénovation et entretien des aires de jeux, des terrains multisports et des aires de fitness
 - o concernant les terrains multisports et les équipements sportifs, des revêtements de sol seront changés et des fissures seront réparées sur le Bowl derrière les Arènes
 - o en plus de réparations diverses sur les aires de jeux, il est prévu d'ajouter une balançoire à l'aire de jeux du Parc Sainte Chrétienne au Sablon

VI. Jardins familiaux : programme 2024

Une autorisation de Programme (AP 24076) de 2,5M€ a été ouverte dans le cadre du Budget Primitif 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de confortement et de création de nouveaux jardins familiaux.

Pour l'année 2024, le programme est proposé à hauteur de 600 000 € et concerne notamment la création d'un nouveau site de jardins familiaux rue de Colombey à Borny, la réfection du chemin central et le réaménagement des accès dans les jardins familiaux Grande Fontaine à Borny, divers travaux de rénovation dans les autres sites de jardins familiaux, ainsi que des études pour la création de 3 nouveaux sites en 2025 et 2026 (sur les sites « Sur le Gué » à Magny, et « Houblonnière » et « Théodore » à la Patrotte), l'objectif étant d'offrir 200 parcelles supplémentaires à la location d'ici 2026, dans 4 nouveaux sites, afin de tirer parti de tous les opportunités envisageables.

VII. Rénovation du patrimoine sportif – équipements extérieurs : programme 2024 :

Une autorisation de Programme (AP 24069) de 3,2 M€ a été ouverte dans le cadre du Budget

Primitif 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de rénovation des terrains synthétiques.

Pour l'année 2024, ce programme est proposé à hauteur de 710 000 € et concerne :

- La rénovation du stade synthétique de l'ES Metz (Sablon) : 650 000 €
- Les études pour le remplacement du terrain en schiste du stade Joba (Patrotte) en terrain synthétique, et la création de vestiaires/sanitaires et club-house : 60 000 €

VIII. Rénovation du patrimoine sportif bâti – équipements couverts : programme 2024

Une autorisation de Programme (AP 24078) de 4,295 M€ a été ouverte dans le cadre du Budget Primitif 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de rénovation du patrimoine sportif bâti couvert.

Pour l'année 2024, ce programme est proposé à hauteur de 1,295 M€ et concerne :

- Le gymnase Périgueux (Bellecroix) : réfection toiture et fondations,
- Le gymnase Rabelais (Sablon) : reprise des fissures et remise en peinture,
- Le gymnase du Luxembourg (les Iles) : remplacement du sol sportif
- Création Club-House et vestiaires pour le club de Base-ball (Complexe Sportif des Hauts-de-Blémont)
- Les Arènes : remplacement de la verrière et relamping de la grande salle

IX. Rénovation de l'église Sainte Thérèse

Une autorisation de Programme (AP 24079) de 15 M€ a été ouverte dans le cadre du Budget Primitif 2024 en vue de la participation de la ville au sauvetage de l'église Sainte Thérèse. Il est proposé pour 2024 l'affectation d'une somme de 30 000 € pour une participation au diagnostic des vitraux.

X. Rénovation de l'éclairage urbain

Une autorisation de Programme (AP 24072) de 12 M€ a été ouverte dans le cadre du Budget Primitif 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de rénovation de l'éclairage urbain permettant des économies d'énergies.

Cette démarche ambitieuse a été initiée en 2023, et a permis de passer d'un parc avec un éclairage LED de 20% début 2023, à désormais plus de 40%. L'objectif final est de 85% à l'issue de la mise en œuvre de cette programmation pluriannuelle.

Pour l'année 2024, le programme est proposé à hauteur de 4 M€ ; il concerne notamment la rénovation de l'éclairage urbain de Metz centre, de la Grange Aux Bois et de nouvelle ville le long du trajet METTIS.

Des démarches-test concernant un éclairage intelligent seront également menées, notamment sur la voie douce autour du Saulcy.

XI. Agenda d'Accessibilité Programmée - ADAP

Une autorisation de Programme (AP 24066) de 8 M€ a été ouverte dans le cadre du Budget Primitif 2024 en faveur du programme d'accessibilité des établissements recevant du public (2024-2027). Le programme proposé pour 2024 s'élève à 1,5 M€ et concerne la mise en accessibilité de l'hôtel de ville et d'une 1^{ère} tranche portant sur les Centres Sociaux.

XII. Parc véhicules

Une autorisation de Programme (AP 24074) de 2,390 M€ a été ouverte dans le cadre du Budget Primitif 2024 pour le renouvellement d'ici 2026 du « parc auto » ainsi que des véhicules affectés aux espaces verts en intégrant la conversion des véhicules thermiques en véhicules électriques. Pour 2024, c'est un programme d'acquisition à hauteur de 1,5 M€ qu'il est proposé d'engager.

XIII. Restaurant scolaire du petit bois à Borny

Une autorisation de Programme (AP 24067) de 1,4 M€ a été ouverte dans le cadre du Budget Primitif 2024 pour l'opération relative au restaurant scolaire du petit bois à Borny. Cette Autorisation de Programme portant sur cette seule opération, dont l'engagement sera effectif sur 2024, il est proposé de l'affecter intégralement.

XIV. Médiathèque de Borny

Une autorisation de Programme (AP 24068) de 15,04 M€ a été ouverte dans le cadre du Budget Primitif 2024 pour l'opération de reconstruction de la médiathèque de Borny. Il est proposé d'affecter intégralement cette Autorisation de Programme pour la mise en œuvre de cette opération, qui va démarrer très rapidement, la déconstruction étant imminente, suite à l'autorisation des assureurs.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU la DCM N° 22-12-01-31 relative au passage au référentiel M57 au 1er janvier,
VU la DCM du 25 janvier 2024 portant adoption du Budget Primitif 2024,
VU la DCM du 25 janvier 2024 portant inscription de nouvelles Autorisations de Programme,

CONSIDERANT les propositions d'affectation des Autorisations de Programme portant sur les programmes d'investissement 2024 ou sur des opérations globales dont le démarrage sera effectif sur cet exercice 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE D'AFFECTER comme suit les Autorisations de Programme suivantes :

- AP 24077 relative à la rénovation du patrimoine bâti scolaire : 2,5 M€ au titre du Programme d'investissement 2024
- AP 24070 relative à la végétalisation des cours d'école : 0,8 M€ au titre du programme d'investissement 2024
- AP 24073 relative à la végétalisation : 1,750 M€ au titre du programme d'investissement 2024
- AP 24075 relative aux équipements de plein air et de proximité : 0,630 M€ au titre du programme d'investissement 2024
- AP 24076 relative aux jardins familiaux : 0,6 M€ au titre du programme d'investissement 2024
- AP 24069 relative à la rénovation du patrimoine sportif – équipements extérieurs : 0,710 M€ au titre du programme d'investissement 2024
- AP 24078 relative à la rénovation du patrimoine sportif – équipements couverts : 1,295 M€ au titre du programme d'investissement 2024
- AP 24079 relative à la Rénovation de l'église Sainte Thérèse : 30 000 €
- AP 24072 relative au réseau d'éclairage urbain : 4 000 000 € au titre du programme 2024
- AP 24066 relative à l'Agenda d'Accessibilité Programmée - ADAP : 1,5 M€ au titre du programme d'investissement 2024
- AP 24071 relative à la rénovation des restaurants scolaires et de la cuisine centrale : 0,7 M€ au titre du programme d'investissement 2024
- AP 24074 relative au parc de véhicules : 1,5 M€ au titre du programme d'investissement 2024
- AP 24067 relative au restaurant scolaire du Petit Bois à Borny : 1,4 M€
- AP 24068 relative à la médiathèque de Borny : 15,04 M€

Service à l'origine de la DCM : Prospective et pilotage budgétaires
 Commissions :
 Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgetaires

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
 Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
 date de la délibération.
 Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
 Suivent les signatures au registre

Date de retour du contrôle de légalité : 29/01/24

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20240125-127553-DE-1-1
 N° de l'acte : 127553

Date de publication sur le site de la ville : 29/01/2024

Date certifié exécutoire : 29/01/2024

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,